

Pour la démocratie, l'électrochoc des technologies numériques

Si les possibilités d'expression et de communication offertes par les outils numériques ont révolutionné l'accès à l'espace public, le risque de manipulation inhérent à leur fonctionnement, opaque et régi par quelques géants de la tech, nuance cette avancée, voire la renverse, affaiblissant paradoxalement le débat public, au détriment de nos libertés

Plus d'un milliard de questions... par jour. Depuis son lancement par l'entreprise OpenAI, en 2022, l'agent conversationnel ChatGPT – tout comme Copilot (Microsoft), Gemini (Google) ou DeepSeek (de l'entreprise éponyme) – voit sans cesse augmenter le nombre de ses interlocuteurs et, avec eux, celui des sollicitations formulées. Ce bavardage constant entre des humains et quelques machines se tient le plus souvent à bas bruit, dans l'intimité d'un navigateur Web ou d'une application numérique. Cependant, il ne manque pas de susciter une avalanche de questionnements qui s'étalent, eux, dans les journaux, les revues universitaires et les rayons des librairies – et qui s'adressent, cette fois, d'humains à humains.

L'une de ces interrogations, déclinée en d'innombrables formulations, pourrait être résumée ainsi : « L'intelligence artificielle (IA), outil ou menace pour la démocratie ? » Les discussions vont bon train. Certains, comme Jean-Gabriel Ganascia, professeur à Sorbonne Université et fin connaisseur des enjeux liés à l'IA, mettent l'accent sur les risques que font peser, à terme, les grands modèles de langage préentraînés, ou « LLM » – technique sur laquelle reposent les agents tels que ChatGPT, Copilot, Gemini ou Deepseek –, sur la qualité des informations circulant au sein de nos sociétés. D'autres, comme le collectif d'experts de la Fondation Jean Jaurès réuni pour traiter les contributions citoyennes collectées lors du « grand débat national » – la réponse apportée, en 2019, par Emmanuel Macron au mouvement des « gilets jaunes » –, vantent les possibilités offertes par ces technologies pour mieux prendre en compte les voix des représentés.

Bien sûr, si le sujet occupe tant l'espace médiatique, c'est d'abord parce qu'il y a été introduit comme argument de vente par les premiers intéressés, à savoir les acteurs du secteur des technologies numériques. Ceux-ci « se sont empressés de promouvoir leurs produits en insistant sur leurs qualités supposément prodémocratiques », relève Sébastien Broca, maître de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université Paris-VIII. Comme souvent, Apple donne le ton : pour vanter les mérites de son premier « ordinateur personnel », le Macintosh, l'entreprise table, en janvier 1984, sur un spot publicitaire convoquant l'œuvre de George Orwell. Diffusé en prime time lors de la mi-temps du Super Bowl, le clip présente une société dystopique où des masses interchangeables sont hypnotisées par un « Big Brother » promouvant les bienfaits de la pensée unique via un écran géant, unique également. Avant qu'une jeune femme athlétique, symbole de modernité, ne vienne briser ce monopole d'influence à coups de marteau.

Le slogan qui l'accompagne ? « Le principe de la démocratie tel qu'il s'applique à la technologie est : une personne, un ordina-

teur. » L'informatique est encore, à l'époque, synonyme de gros systèmes, coûteux et complexes, qui étaient donc l'apanage des bureaucraties étatiques ou privées – au point de devenir les emblèmes d'une société verticale et potentiellement liberticide. « Les fabricants des premiers micro-ordinateurs assurent, quant à eux, que leur invention va permettre de démocratiser l'accès à l'information, et que, pour cette raison, elle constitue une force démocratique », explique Sébastien Broca.

Loin de perdre en vigueur, l'idée que les technologies numériques se constituent mécaniquement en forces de démocratisation gagne en popularité avec la massification du Web, à la fin des années 1990. « L'utopie Internet », portée à la fois par les défenseurs des libertés numériques et les acteurs industriels, va même plus loin, décrit Sébastien Broca : « Il y a alors l'espoir qu'Internet va permettre la création d'un nouvel espace public plus démocratique parce que débarrassé des anciennes institutions qui en contrôlaient jusqu'alors l'accès – notamment les médias traditionnels. » Ce discours progressiste et optimiste reste dominant jusqu'au milieu des années 2010, moment de bascule à partir duquel le numérique commence à être envisagé comme une menace. Et ce, à la faveur du succès de la campagne du Brexit, en 2016, largement menée en ligne, de la victoire surprise de Donald Trump à l'élection présidentielle américaine, quelques mois plus tard, et de la focalisation médiatique sur des thèmes comme le cyberharcèlement ou les fake news.

« REMÈDE » ET « POISON »

Cette grille d'analyse est d'autant plus facilement réactivée qu'elle s'inscrit dans une tradition philosophique qui, depuis Platon, au V^e siècle avant J.-C., envisage les technologies comme des *pharmakon* – un terme grec signifiant à la fois « remède » et « poison ». Tandis que l'usage de l'écriture alphabétique se répand de plus en plus dans une société grecque reposant jusqu'alors essentiellement sur la culture orale, Platon s'inquiète déjà, dans son dialogue du *Phèdre*, des effets pernicieux de cette première automatisation de la connaissance. La réflexion « pharmacologique », à rebours des discours promouvant les bienfaits de l'augmentation technologique, est prolongée au XX^e siècle par les philosophes Jacques Derrida (1930-2004) et Bernard Stiegler (1952-2020), qui insistent sur l'ambivalence de la technique, dont chaque progrès implique toujours aussi une perte.

Devenue un lieu commun, la mise en balance des effets de telle ou telle technologie sur un système politique donné n'est pas pour autant illégitime – à condition de connaître la nature réelle des interactions entre technologie et démocratie. « Selon une idée très courante et néanmoins problématique, il y aurait une forme de déterminisme des technologies sur le système politique, par

une sorte d'effet miroir : on a, par exemple, pu penser qu'Internet, à travers la forme réseau, allait produire une société réticulaire dégagée des macropouvoirs », souligne Sébastien Broca. La réalité, pourtant, est plus complexe.

Car, à y regarder de près, « les institutions propres à la démocratie représentative – tous ces mécanismes permettant le dialogue entre représentants et représentés – n'ont pas été profondément affectées par les technologies numériques », remarque Jade Meyrieu, docteure en droit public. La numérisation des sociétés ne semble avoir suscité aucune transformation majeure dans les règles et les processus institutionnels démocratiques : leur mécanisme fondateur – le vote – reste ainsi une affaire de papiers, d'enveloppes, de boîtes et de registres signés à la main. Si les tentatives d'instaurer le vote par Internet pour les étrangers de France ou de mettre en place des machines à voter n'ont pas manqué, « les citoyens restent très attachés à la matérialité du rituel républicain », constate la chercheuse. Plus qu'une lubie nostalgique, ce désamour tient à la nature des technologies numériques : complexes et opaques pour le plus grand nombre, difficiles à sécuriser, elles ont l'immense désavantage d'alimenter le soupçon et la défiance des citoyens, à une époque où ces passions politiques se portent déjà bien.

Néanmoins, conscients des possibilités offertes par les technologies numériques pour peser sur le jeu démocratique en dehors du seul moment électoral, les citoyens ne rechignent pas à s'en saisir de manière extra-institutionnelle. Ainsi « les technologies numériques ont[elles] profondément modifié les mécanismes qui ont trait au contrôle démocratique, à la contestation, à la mobilisation citoyenne », explique Jade Meyrieu. Les exemples ne manquent pas, que ce soit les sites Internet recensant les promesses électorales des candidats aux élections, ou la possibilité de contrôler en direct l'assiduité des députés à l'Assemblée nationale, en passant par les « printemps arabes », en 2011 (souvent appelées « révolutions Facebook »), la « révolte des parapluies » de Hongkong, en 2014, ou les « gilets jaunes », en 2018.

Mais, là encore, le constat est nuancé : les modalités de contestation traditionnelles, comme le syndicalisme et la grève, n'ont pas particulièrement bénéficié de l'arrivée des technologies numériques – voire ont pu être éclipsées par ces nouveaux canaux de la « démocratie continue », selon l'expression du juriste et professeur de droit constitutionnel Dominique Rousseau. Ces nouvelles formes de mobilisation et de contestation, si elles ont été facilitées par les technologies numériques, n'ont en revanche pas encore trouvé de « débouché démocratique », faute d'institutionnalisation.

Même hétérogénéité du côté des droits et des libertés. « Les libertés d'expression, de communication et d'entreprendre, ou la propriété intellectuelle, ont gagné en puis-

sance et ont parfois été redéfinies à l'aune des possibilités offertes par les nouvelles technologies. A l'inverse, le droit à la vie privée s'est trouvé considérablement affaibli », énumère Jade Meyrieu. De nouveaux droits ont même été créés pour garantir une meilleure sécurité juridique des citoyens dans un monde numérisé – protection des données personnelles, ou oubli numérique. Mais les possibilités offertes à la surveillance étatique par les nouvelles technologies ne cessent, quant à elles, d'alarmer des défenseurs des libertés.

ÉCONOMIE DE L'ATTENTION

Si l'impact démocratique de ces technologies ne se situe ni du côté des institutions ni du côté des contestations, c'est qu'il est ailleurs – plus précisément, dans les conversations. « Les démocraties libérales sont des républiques, c'est-à-dire des régimes de « la chose publique », rappelle Anne Alombert, philosophe et maîtresse de conférences à l'université Paris-VIII. Et pour que, dans nos sociétés, il y ait une chose publique, c'est-à-dire des affaires publiques, il faut qu'il y ait des technologies de publication permettant la circulation des informations et des symboles en leur sein. » Parce que ces technologies symboliques ou mnémotechniques structurent l'espace public, organisent le débat public et conditionnent la formation de l'opinion publique, « elles sont constitutives de la République et des régimes démocratiques », détaille la philosophe.

Pensées et édifiées à une époque où les technologies de publication étaient essentiellement littérales – c'est-à-dire que l'espace public était configuré par la circulation de textes via des supports manuscrits ou imprimés comme les lettres, les journaux ou les livres –, les démocraties libérales ont d'abord été mises à l'épreuve, au début du XX^e siècle, par l'irruption des technologies analogiques – enregistrements phonographiques et photographiques, bientôt suivis par la radio et le cinéma. « Les institutions éducatives se sont peu adaptées à cette nouvelle donne technologique : la formation des futurs citoyens est restée centrée sur l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, sans leur enseigner comment décrypter et critiquer les nouveaux formats des informations », note Anne Alombert. En particulier, la diffusion massive de la télévision à partir des années 1960, dont les techniques de production sont opaques au grand public, a diminué la capacité des citoyens à exercer leur esprit critique vis-à-vis des idées et des symboles qui circulent dans l'espace public, et les a donc rendus plus dépendants des pouvoirs politiques et médiatiques. »

Dans ce contexte de domination de médias unidirectionnels (au sens où les récepteurs de l'information ne peuvent pas eux-mêmes en produire et en diffuser à leur tour), on comprend l'effervescence provoquée, dans les années 1990, par l'arrivée du Web 2.0, aussi appelé « Web participatif »,

LES POSSIBILITÉS
OFFERTES
À LA SURVEILLANCE
ÉTATIQUE
PAR LES NOUVELLES
TECHNOLOGIES
NE CESSENT
D'ALARMER
DES DÉFENSEURS
DES LIBERTÉS